



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 09/03/2021

Campagne d'inspections sur les stockages d'engrais solides en sacs et en vrac

L'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté engage sur mars et avril une campagne d'inspections sur les stockages d'engrais solides en sacs et en vrac, principalement dans les coopératives agricoles de la région.

L'accident survenu dans le port de Beyrouth le 4 août 2020 rappelle les dangers présentés par les ammonitrates, notamment lorsqu'ils sont stockés dans des conditions inappropriées par rapport à la réglementation.

Au-delà des installations portuaires, les stockages d'ammonitrates sont souvent réalisés à proximité des lieux d'utilisation, dans les coopératives agricoles pour l'amendement des terres cultivables et des pâturages.

En France, les stockages de ces substances relèvent de la nomenclature des installations classées pour l'environnement et sont soumis à une autorisation ou une déclaration selon l'importance des quantités stockées.

Les sites concernés doivent respecter des dispositions techniques et organisationnelles rigoureuses définies dans des arrêtés ministériels et/ou des arrêtés préfectoraux et sont périodiquement contrôlés.

Les résultats de la campagne de contrôle seront communiqués en avril prochain.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC